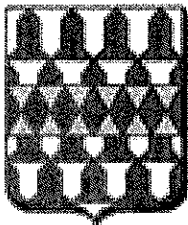


11330



Tél : 04.68.70.05.01

Fax : 04.68.70.07.50

[mairie.mouthomet@orange.fr](mailto:mairie.mouthomet@orange.fr)

N/réf : JMS/SB/13090

**COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU JEUDI 16 MAI 2013**

L'an deux mille treize et le seize mai à 18h30, les membres du Conseil Municipal de la commune de Mouthomet régulièrement convoqués, se sont réunis au nombre prescrit par la loi, dans la salle du Conseil Municipal de la Mairie de Mouthomet, sous la Présidence de Monsieur Jean-Marie SAUNIERE, Maire.

Madame Michèle PICARD a été nommée secrétaire de séance.

Président : Jean-Marie SAUNIERE

Présents : Jérôme HERVOUET, Daniel MESTRE, Yolande MILHE, Michèle PICARD,  
Denis ROUCH, Jean-Marie SAUNIERE, Rachel SCHMITT

Absents : Heather MANN

Procuration : Heather MANN à Michèle PICARD

**1. Approbation du compte rendu de la séance du 13 avril 2013**

Le compte rendu n'appelle aucun commentaire de la part des membres présents ou représentés et est à l'unanimité adopté.

**2. Prix de vente des carburants de la régie municipale de recettes**

Afin de pallier les charges fixes liées au fonctionnement de la régie municipale de recettes des carburants et en vue d'équilibrer les comptes, Monsieur le Maire propose de revoir au plus juste la majoration du prix d'achat des carburants. Après avoir étudié plusieurs scénarii, la somme de 0.09 € HT au litre semble être le montant le plus approprié.

*Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, vote à l'unanimité, la majoration du prix d'achat des carburants de sa régie de recettes de 0.09 € HT au litre.*

**3. Litige Madame Françoise ALTEMIRAS : recours au cabinet d'avocats LABRY**

Monsieur le Maire entend rappeler au Conseil Municipal que par déclaration au greffe de la juridiction de proximité de CARCASSONNE, enregistrée par le greffe le 9 avril 2013, Madame ALTEMIRAS a contesté le titre exécutoire émis par la commune de Mouthomet le 18 août 2011 ainsi que la notification à tiers détenteur qui lui a été, ensuite, adressée.

Eu égard à cette action en justice, il convient que la commune se défende et réponde à l'argumentation de Madame ALTEMIRAS.

Afin d'assister cette dernière, Monsieur le Maire propose de recourir aux services de Maître Raymond LABRY, Avocat au barreau de Toulouse. Il la représentera en première instance, devant le juge de proximité de Carcassonne et le cas échéant, pour la procédure d'appel, qui pourrait être introduite.

*Le Conseil Municipal, après avoir entendu cet exposé et en avoir délibéré à l'unanimité,*

- *AUTORISE Monsieur le Maire à défendre et à représenter la commune de Mouthoumet, dans le cadre de la procédure introduite par Madame ALTEMIRAS devant le juge de proximité de Carcassonne, tant en première instance qu'en appel,*
- *AUTORISE, pour tout ce que dessus, Monsieur le Maire à donner mandat d'assistance et de représentation en justice de la commune à Maître Raymond LABRY, Avocat, en première instance et, le cas échéant, en appel.*

#### **4. Prix de l'eau et de l'assainissement**

Compte tenu des prix fixés par la Direction de l'Eau et de l'Environnement pour prétendre aux subventions, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de revoir les tarifs concernant l'eau et l'assainissement sur la commune pour l'année 2013, à savoir 1.25 € pour l'eau et 1.10 € pour l'assainissement.

*Le Conseil Municipal, après avoir entendu cet exposé et en avoir délibéré à l'unanimité,*

- *FIXE le prix de l'eau à 1.25 € le m<sup>3</sup> et le prix de l'assainissement à 1.10 € le m<sup>3</sup>.*

#### **5. Aménagement parking : rue du château d'eau**

Monsieur Le Maire présente aux membres du Conseil Municipal les devis de travaux concernant l'aménagement d'un espace avec parking rue du château d'eau.

*Le Conseil Municipal retient la proposition de :*

- *L'entreprise MAZERM Jean-Luc pour la construction d'un mur, à hauteur de 4 581 € HT,*
- *L'entreprise COLAS pour le traitement des sols et la création d'un boulo-drome, à hauteur de 8 625.50 € HT.*

#### **6. Avis sur l'intérêt de maintenir un chemin de randonnée au niveau de l'ancienne traverse entre Mouthoumet et Salza**

Monsieur le Maire rappelle les observations et le désaccord de Monsieur Michel FLEURE, Maire de Salza, quant à la disparition d'un chemin de randonnée au niveau de l'ancienne traverse entre Mouthoumet et Salza. Dans le cadre du projet de réorganisation foncière suivi par le Conseil Général de l'Aude, les services de la collectivité demandent à la commune de se positionner quant à l'intérêt de maintenir ce chemin.

*Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, dit ne pas être opposé au maintien du chemin de randonnée au niveau de l'ancienne traverse entre Mouthoumet et Salza et traversant la propriété de Monsieur Bruno VANEL, dans la mesure où un accord satisfaisant toutes les parties, dont le propriétaire de la parcelle serait trouvé.*

#### **7. Questions diverses**

1. Rendez-vous avec Hervé BARO

Monsieur le Maire informe de la venue du Conseiller Général en Mairie le mercredi 22 mai prochain à 18h30 afin d'évoquer la nouvelle intercommunalité (CCRLCM).

2. Parcelle AZEU : réorganisation foncière

Un rendez-vous avec Monsieur AZEU est organisé le 21 mai prochain à 17h30 pour convenir d'un arrangement quant à un échange de parcelles avec la commune, dans le cadre de la réorganisation foncière.

3. Devenir de l'extension de l'ancienne perception

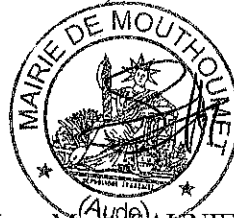
Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal de la fin de l'emprunt en 2013 contracté pour l'extension de l'ancienne perception. Il pose la question du devenir de ce bâtiment qui après discussions pourrait être un atelier municipal ou encore pourrait être mis à disposition d'un producteur ou d'un professionnel des métiers de bouche. La réflexion doit être poursuivie.

4. Journée citoyenne

Monsieur le Maire et son équipe propose d'organiser une journée citoyenne autour de l'entretien de l'aire de jeux des enfants et du nettoyage du lavoir. Elle pourrait avoir lieu courant juin ou juillet.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Pour extrait :  
En mairie, le mardi 21 mai 2013



Jean-Marie SAUNIERE  
Maire  
(Signature et cachet)

*Cet extrait doit être affiché à la porte de la mairie, dans la huitaine qui suit le jour de la délibération.*